

| Routes – Séance plénière décembre 2011 |

## Le Département dessine un nouveau schéma directeur pour ses routes

**Le schéma routier départemental de 1991.** En adoptant son premier schéma directeur en 1991, le Département de Seine-Maritime répondait alors à de fortes préoccupations à la suite de plusieurs hivers rigoureux qui avaient fortement détérioré le réseau et conduit à des restrictions de circulation. Ce réseau, composé de 6 300 km, était classé en 2 grandes catégories :

- un réseau primaire équivalent à 2 400 km partagé en 3 catégories de routes (exceptionnelle, première, deuxième) supportant plus de 1.000 véhicules par jour,
- un réseau secondaire constitué de 3 900 km classé en 3<sup>ème</sup> catégorie et fréquenté par moins de 1.000 véhicules par jour.



**Un réseau routier en évolution.** Depuis 1991, le réseau autoroutier s'est structuré pour irriguer le Département (A 28, A 29, RN 27), le réseau départemental a été calibré et renforcé pour répondre à la densité du trafic. Des voies et déviations d'agglomérations ont été créées pour assurer le développement économique et la desserte des territoires. Le patrimoine s'est rallongé de 300km de routes nationales d'intérêt local. A ce jour, le patrimoine seinomarin est dense et de qualité : **6 600km**

depuis le transfert du Réseau National d'Intérêt Local au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et des ouvrages exceptionnels, Pont de Brotonne et Pont Mathilde par exemple. Il totalise également **540 giratoires, 242 bassins routiers et 1.000 ouvrages d'art**. La réalisation prochaine du dernier tronçon de l'autoroute A 150 ainsi que du prolongement de la route nationale 27 en direction de Dieppe, va terminer le maillage autoroutier du territoire seinomarin. Il est donc indispensable de revoir la manière de le hiérarchiser car la route est nécessaire à la vie des territoires.

**Un nouveau schéma directeur routier.** Aujourd'hui, il n'est plus possible de penser la route uniquement comme un objet technique. Il est nécessaire de penser sécurité, service, mobilité, déplacement, économie d'énergie, environnement et développement durable. C'est pourquoi, le Département de Seine-Maritime met en place un nouveau schéma directeur pour son réseau routier qui constituera un outil de référence technique et politique fondé sur les principes suivants :

- Améliorer constamment la connaissance du patrimoine routier départemental : la nouvelle politique routière s'appuiera sur une forte connaissance du réseau grâce aux bases de données informatiques dont dispose le Département en matière de suivi des chaussées et des ouvrages ainsi que sur les besoins exprimés par les usagers.
- Hiérarchiser le réseau routier en prenant en compte à la fois ses fonctions économiques et son usage.



**Hiérarchiser le réseau routier départemental.** Le Département a choisi d'intégrer son réseau routier dans un schéma global des déplacements à l'échelle du territoire pour répondre aux enjeux d'accessibilité, de développement économique local et de solidarité. C'est pourquoi, il a actualisé son schéma directeur routier de 1991 selon la hiérarchisation suivante : **un réseau structurant de 2150 km** : 900 km de routes de 1<sup>ère</sup> catégorie, composé essentiellement

des 6 itinéraires stratégiques auxquels s'ajoutent les RD 6015 et 929 et 1 250 km de routes de 2<sup>ème</sup> catégorie, constituant un maillage structurant, assurant les liaisons et la desserte des principaux pôles économiques. Le **réseau routier local** est lui composé de 4 400 km de routes : 3 850 km de routes dites de 3<sup>ème</sup> catégorie et 550 km de routes d'intérêt local dont les fonctions sont similaires à celles assurées par la voirie communale.

**Renforcer la sécurité routière.** Avec sa nouvelle politique routière, le Département s'engage à poursuivre ses actions en matière de sécurité routière. Le Collège Départemental de Sécurité Routière (CDSR) a permis d'identifier et de mobiliser nombre de compétences nécessaires aujourd'hui pour appréhender la sécurité routière. Le maintien du niveau de service participe à la sécurité sur les routes. Le Centre d'Information et de Gestion du Trafic (0 082 076 776) constitue un outil stratégique pour la gestion des déplacements. La sécurité routière est devenue une préoccupation quotidienne et le Département, de par ses initiatives et les innovations qu'il a accompagnées, est devenu exemplaire. Deux Echarpes d'Or sont venues récompensées ses efforts en 2007 et 2010.

**Des pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement.** L'entretien actuel des ouvrages d'assainissement routier préserve l'environnement, de même que l'entretien des 1 000 ouvrages d'art maintient la capacité portante des chaussées départementales, leur étanchéité, leur sécurité et leur esthétique. La mise en place d'un nouveau schéma directeur routier départemental donne cependant l'occasion de revoir certaines pratiques en matière d'entretien courant telles que les pratiques de fauchage, l'assainissement des chaussées et la viabilité hivernale qui nécessite une attention particulière. Le Département a choisi d'inscrire sa nouvelle politique routière dans une démarche de développement durable avec le recours à des techniques d'entretien alternatives plus respectueuses de l'environnement notamment (consommation de granulats - émission de CO2 – Energie) avec des périodicités calées sur l'état réel et à partir des diagnostics périodiques.



**CONTACT PRESSE**

**Attachée de presse :** Camille Delamare | 06 74 35 26 07 | [camille.delamare@cg76.fr](mailto:camille.delamare@cg76.fr)  
**Directeur de la Communication :** Vincent Lalire | [vincent.lalire@cg76.fr](mailto:vincent.lalire@cg76.fr)  
[www.seinemaritime.net](http://www.seinemaritime.net)